

CONNECT SECURITY

by  ASSURANT®

Une protection automatique pour les appareils connectés de la maison.

La tranquillité assurée.



Formule Platine
11,90 € TTC/mois

1er mois offert



Casse et oxydation toutes causes (hors négligence)



Vol (agression, effraction, à la tire, à la sauvette, par introduction clandestine)



Extension de garantie (5 ans maximum)



Plafond annuel

5 000 €

Nombre de sinistres maximum/an

Illimité

300 millions de consommateurs dans le monde font confiance à Assurant*. Rejoignez-les.

Chaque français possède en moyenne 15 équipements connectés**.



Casse

Domage toutes causes



Oxydation

Si votre appareil prend l'eau



Vol

Avec agression, par effraction, à la tire, à la sauvette, par introduction clandestine



Extension de garantie

5 ans maximum

Exemple d'appareils connectés éligibles : ordinateurs, tablettes, liseuses, consoles de jeux, imprimantes, écouteurs, casques, enceintes, rétroprojecteurs, appareils photos, caméras, téléviseurs, GPS, vidéoprojecteurs, casques de réalité virtuelle, montres, capteurs pour le combat, électro simulateurs, balises, analyseurs de sommeil, thermomètres, tensiomètres, balances, cadenas, porte-clefs, bagues, et bien plus !

Principales exclusions : Domotique, petit et gros électroménager, téléphones portables, drones, véhicules terrestres à moteur, EDPM et VAE.

Pour plus d'informations sur les limitations et les exclusions, référez-vous aux Conditions Générales disponibles en magasin

(*) Données à jour au 31 mars 2023, Assurant InForce policy report - (**) Données à jour au 19 janv. 2022, Le Progrès

CONNECT SECURITY

by  ASSURANT®

VOS AVANTAGES CONNECT SECURITY

- **Aucune franchise** en cas de sinistre
- **Les produits connectés** présents et futurs du foyer couverts
- Une **couverture internationale**
- **Premier mois offert**

	Bronze	Argent	Or	Platine
Tarif mensuel TTC	3,90 €	6,90 €	9,90 €	11,90 €
1er mois offert	✓	✓	✓	✓
Casse et oxydation toutes causes (hors négligence)	✓	✓	✓	✓
Vol (agression, effraction, à la tire, à la sauvette, par introduction clandestine)			✓	✓
Extension de garantie (5 ans maximum)			✓	✓
Plafond annuel	500 €	1 000 €	3 000 €	5 000 €
Nombre de sinistres maximum/an	1	2	3	Illimité

Nous nous
tenons **prêts** ...

En cas de sinistre : que faire ?

- 1 Ne procédez à aucune réparation vous-même et, s'il s'agit d'un vol, effectuez un dépôt de plainte au plus vite.
- 2 Munissez-vous de la facture d'achat de votre appareil.
- 3 Appelez-nous !

Numéro unique :
04 86 91 01 28*

Ce support a été imprimé
sur du papier issu de forêts
gérées durablement



* Numéro facturé au prix d'un appel local, régional ou national selon les offres de chaque opérateur.
Du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00 sans interruption.

Mentions légales : Contrat souscrit auprès de l'assureur Assurant Europe Insurance N.V. – Siège social : Paasheuvelweg 1, 1105 BE Amsterdam, Pays-Bas – exerçant ses activités en France sous le régime de la libre prestation ; commercialisé par Assurant France – courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 030 561 (www.orient.fr) et les distributeurs agréés par Assurant régulièrement habilités à distribuer les offres d'assurance sous le régime de la dérogation à titre accessoire prévu à l'article L 513-1 du Code des assurances. L'Assureur, Assurant France et les distributeurs sont assujettis au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.



**LE TRI
+ FACILE**

PROSPECTUS



Ma brochure dématérialisée